

criminel dans ce sens. Que sommes-nous en train de faire, monsieur l'Orateur? Fondons-nous notre loi sur certaines modifications législatives introduites au Royaume-Uni, où l'on traite de ce sujet comme si tout le monde pouvait se conduire comme bon lui semble? Mais nommez-moi un pays plus atteint actuellement dans son cœur et dans son âme que la Grande-Bretagne? J'ai connu la Grande-Bretagne de naguère et je me sens le cœur déchiré devant la conduite et le comportement de tant d'habitants de ce pays de nos jours. Et si vous remontez aux époques reculées de l'histoire, vous constatez que cette même façon d'agir a conduit des nations à leur perte.

Nous devons accepter certaines normes de moralité et nous y conformer. Il ne s'agit plus ici de tolérance, monsieur l'Orateur, mais de licence. Nous n'instaurons pas simplement une moralité de tolérance, mais la licence pure et simple.

**M. Woolliams:** C'est de la licence.

**L'hon. M. Lambert:** Oui, de la licence. Je voudrais revenir à la proposition consistant à établir une certaine réserve selon l'âge quant à certains comportements. Osons-nous prétendre que nous ne nous soucions nullement de la morale et que nous allons supprimer toutes sanctions légales contre l'immoralité? Va-t-on me dire que l'entrée par effraction n'est pas immorale ou que certains autres actes ne sont pas immoraux? Pourtant, on nous dit dans la mesure législative à l'étude que certains actes, bien qu'immoraux, ne seront pas illégaux. A notre époque, il semble que du moment qu'un comportement n'est pas illégal, la question d'immoralité ne se pose plus.

Eu égard à tout cela, le ministre peut-il me dire comment il justifie le maintien des dispositions relatives aux tentatives de suicide—non pas que je préconise l'absence de sanctions à l'égard d'une personne qui tente de se suicider. C'est un acte immoral, à mes yeux. Certes, c'est un acte immoral que celui d'une personne en possession de ses facultés, pourrions-nous dire, qui tente de se suicider. Je ne crois pas que vous, monsieur l'Orateur, en tant que particulier, ayez moralement le droit de vous enlever la vie. Vous n'avez pas le droit de le faire. En tant que personne sensée et raisonnable, vous croyez peut-être en avoir le droit, mais il y a une sanction légale contre les tentatives de suicide. Aussi j'approuve de tout cœur l'amendement visant à la suppression de l'article 7 du bill et à la restauration et au maintien de la loi actuelle, en ce qui concerne la bestialité et l'homosexualité.

[Français]

**M. René Matte (Champlain):** Monsieur l'Orateur, je dois avouer que j'ai un peu honte

de parler en cette enceinte, aussi imposante qu'elle puisse l'être, d'un tel problème. J'exprime là l'opinion de l'immense majorité de mes électeurs.

Il est presque scandaleux de constater que les représentants du peuple sont obligés de discuter actuellement de ces questions. Il existe une différence énorme entre cette loi qui nous est proposée et l'opinion publique, du moins en ce qui concerne le Québec. La différence est tellement grande, monsieur l'Orateur, que je m'étais posé la question suivante: Comment l'expliquer? A la suite de quelles instances avait-on décidé d'inclure l'article 7 dans le bill? Qui le désirait?

Il me semble que notre rôle consiste à élaborer des lois lorsqu'elles sont justifiées et justifiables, c'est-à-dire lorsque la majorité de la population en a réellement besoin et lorsqu'il existe des instances très nombreuses. C'est à ce moment-là que nous devons légiférer.

Nous n'avons pas légiféré, vers 1900, en ce qui a trait aux satellites, parce qu'il n'en était pas question. Actuellement, à mon avis, la majorité de la population n'est pas en faveur de la légalisation de l'homosexualité. C'est pourquoi de nombreuses instances sont faites en vue d'en obtenir la légalisation.

Je puis prouver mes avancés, monsieur l'Orateur. Dans la question n° 789 que j'inscrivais au *Feuilleton*, je demandais—puisque je m'opposais à des choses de ce genre—d'où cela provenait. Quant à moi, je suis contre. Dans ma circonscription électorale, la majorité de la population partage mon opinion. Toutefois, ailleurs au Canada, on est peut-être en faveur de cela. Je me posais donc des questions à ce sujet-là et j'ai inscrit la question suivante au *Feuilleton*:

1. Y a-t-il des organismes qui font pression auprès du gouvernement afin de mousser l'adoption du bill omnibus?
2. Dans l'affirmative, quels sont ces organismes?
3. Sur lequel des trois sujets—homosexualité, ... avortement, ...

Qu'a répondu l'honorable ministre? La réponse à la première partie de la question était à l'effet qu'aucun organisme ne moussait l'adoption de ce bill. Alors, d'où provient ce projet de loi?

J'en suis à me demander si, dans toute la documentation que nous avons reçue depuis le mois de septembre, l'homosexualité et l'avortement ne sont pas les sujets sur lesquels nous avons reçu le plus d'instances. On n'en favorise jamais l'adoption à quelques exceptions près. On est aussi à se demander si cette influence ne s'est pas faite à huis clos.

Heureusement, monsieur l'Orateur, nous avons constaté cet après-midi que des membres du parti conservateur semblent partager notre opinion, et je félicite particulièrement les deux honorables députés qui viennent de